

[Texte]

The Chairman: I think I see a consensus in that connection, so if Dr. Howland has another statement perhaps we could hear it now.

Mr. Harding: Mr. Chairman, on a point of order, I see nothing wrong with having a copy of this report circulated to members of the Committee. It would give us a chance to study it over the next couple of weeks and whenever the board returns we then would be in the position of having questions based on the report ready for board members. If it is ready I see absolutely no reason at all for not circulating it. Also, French copies should be made available to ensure that members requiring it in that language have it available.

Mr. Macdonald (Rosedale): Mr. Chairman, just as soon as we have copies available in both languages we will circulate it to the Committee and then deal with it at a later date.

The Chairman: Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Macdonald (Rosedale): Dr. Howland, you have a statement on crude oil licensing as a result of our announcement of last week and the events that have taken place since then. I might say that I have just received this report from the board so I personally have not had a chance to examine it.

Dr. Howland: Mr. Chairman and gentlemen, following the announcement of oil export licensing on February 15 the board received applications for the export of crude oil and equivalent in March 1973 aggregating 1,282,598 barrels daily.

The board simultaneously sought out up-to-date information as to pipeline capacities, estimates of provincial producing capabilities and requirements for oil for use by Canadian refiners during March. On the basis of this information and its own careful assessments, the board concluded that the overriding restraint on the amount of western Canadian oil available in March is the capacity of trunkline oil pipeline. This capacity is likely to be marginally smaller than the capability of the western industry to deliver oil to these trunk pipelines. The board concluded that the amount of deliverable oil, surplus to requirements for use in Canada, in March 1973, is 1,235,000 barrels a day. That is, 47,598 barrels a day less than the sum of the applications made to it.

• 0955

These applications were reviewed, in relation to the capabilities of the particular pipelines to be used. The board found that with the exception of the Interprovincial Lakehead system—IPL—the sum of export applications fell within the sustainable capacity of the respective pipelines. Applications for exports via IPL were judged to be in excess of the sustainable capacity of that system, after allowance for the movement of oil from western Canada to Ontario. The board has therefore curtailed the export of oil via IPL by 47,598 barrels a day. The distribution of exports applied for and authorized is shown by geographical area and pipeline system in an attached table.

[Interprétation]

Le président: Je vois qu'on est d'accord à ce sujet, et si M. Howland a d'autres déclarations à faire, peut-être pourrions-nous les entendre.

M. Harding: Monsieur le président, un rappel au Règlement. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas avoir ce rapport maintenant. Cela nous donnerait l'occasion de l'étudier pendant les deux prochaines semaines et lorsque l'Office viendra témoigner nous serons à même de lui poser des questions directement fondées sur le rapport. Si ce rapport est prêt, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas en distribuer des exemplaires. Les versions françaises seront disponibles, ce qui permettra à ceux qui le désirent de s'en procurer.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, dès que nous aurons des exemplaires dans les deux langues, nous les distribuerons aux membres des comités et nous étudierons ce rapport à une date ultérieure.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur Howland, vous avez des déclarations concernant l'octroi de permis pour le pétrole brut à la suite de nos commentaires de la semaine passée et des événements qui se sont produits depuis. Je viens de recevoir le rapport de l'Office et je n'ai pas eu personnellement l'occasion de l'étudier.

M. Howland: Monsieur le président, messieurs, à la suite de l'annonce des autorisations d'exportation de pétrole du 15 février, l'Office a reçu des demandes d'exportation de pétrole brut et produits assimilés pour mars 1973, pour un volume de 1,282,598 barils journaliers.

L'Office a cherché en même temps des renseignements récents concernant la capacité des oléoducs, les prévisions de production provinciale et les demandes de pétrole par les raffineries canadiennes au cours du mois de mars. Sur la base de ces informations et de ces propres prévisions, l'Office a conclu que la principale contrainte imposée sur le pétrole de l'Ouest canadien disponible au premier mars est la capacité des principaux oléoducs. Cette capacité est sans doute légèrement inférieure à celle des industries des provinces de l'Ouest en ce qui concerne l'acheminement du pétrole jusqu'à ces principaux oléoducs. L'Office a conclu que le volume de pétrole disponible à la livraison, que les suppléments aux demandes nationales, en mars 1973, sont de 1,235,000 barils journaliers. C'est-à-dire, en

fait, 47,598 barils journaliers de moins que l'ensemble des demandes.

On a examiné ces demandes en fonction de la capacité disponible des principaux oléoducs. L'Office a découvert qu'à l'exception du système Interprovincial Lakehead—IPL—l'ensemble des demandes à l'exportation entrait dans le cadre des capacités des oléoducs concernées. Les demandes d'exportation par l'intermédiaire de l'IPL ont été reconnues supérieures à la capacité disponible de ce système, une fois pris en considération le transport du pétrole de l'Ouest canadien à l'Ontario. Par conséquent, l'Office a diminué les exportations de pétrole par le système IPL de 47,598 barils journaliers. Le tableau ci-joint indique la répartition des exportations de nos demandes et elles sont permises selon les régions géographiques et le système d'oléoducs.